

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 24 JUIN 2024

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 125
Présents : 60
Pouvoirs : 18
Votants : 78

OBJET

**2024_06_24_13C Budget rattaché Installations
Énergétiques - Affectation du résultat au budget
2024**

Votes Pour : 232

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt quatre juin,

à dix sept heures,

se sont réunis à Montrond les Bains, Espace Les
Forézielles, les membres du Comité du SIEL-TE,

sous la Présidence de Madame Marie-Christine

THIVANT, Présidente du SIEL-TE, dûment convoqués

le sept juin deux mille vingt-quatre.

Présents :

M. SOUTRENON Bernard, M. LAPALLUS Marc, M.
PONCET Didier, M. SIMONE Pierre, M. GANDILHON
Michel, M. GOUBY Thierry, M. POMMIER Gabriel, M.
RAULT Serge, M. CHAVANNE Marc, M. BERNAT
Georges, M. CHOUVELLON Jean-Louis, M.
THIMONIER Jean-Paul, M. CANUT Louis, M.
FAUCHET Martial, Mme ARANEO Christine, M.
TISSOT Jean-Paul, M. FOUILLOUX Gilles, M.
DUCROT Jean-Claude, M. BONNICI Vincent, M.
BLANC JEAN PAUL, M. VALLET Olivier, M. DUSSUD
Bruno, M. COFFY Marc, M. GENEVRIER Cyrille, M.
PIOT Bernard, M. POYET Stéphane, M. PETERSEN
Yannick, M. VALLAS Robert, M. GIRARD Pascal, M.
VIGNAL Jean-Claude, M. DURILLON Gérard, M.
BENIER Gabriel, M. GRECO Gilles, M. JACQUEMOT
Philippe, M. BILLARD James, M. GARNIER Julien, M.
LAURENSEN Nicolas, M. COCAGNE David, M. MURE
Jean-Jacques, M. DONNARS Jean, M. BERTHET
Frédéric, M. PIERSON Jean-Paul, Mme DOSSON
Florence, M. SEON Joel, M. CHOMAT Jean-Marc, M.
BORDET Gérard, Mme CHOUVIER Evelyne, M.
CASSULO Christian, Mme BESSON FAYOLLE Corinne,
M. PERCET SERGE, M. GRANDRIEUX Yves, Mme
MOUILLER Catherine, M. ALBERT Hans, M. DELORME
Mathieu, M. SOUCHON Marcel, M. DE STEFANO
Hervé, M. PICARD Christian, Mme POYET
Geneviève, M. BLACHON Jean-Paul, M. BRUNON
LAURENT

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : M. LACROIX Jérémie

- Mandataire : M. LAPALLUS Marc
- Mandant : M. CHARDON Michel
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. BENIERE Henri
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. SOUTRENON Sébastien
- Mandataire : M. CHATAGNON Philippe

- Mandant : M. DUBOUIS Jean
- Mandataire : M. RAULT Serge

- Mandant : M. LASSAIGNE Pascal
- Mandataire : M. CHAVANNE Marc

- Mandant : Mme DUFOUR Liliane
- Mandataire : M. CHAVANNE Marc

- Mandant : M. VERMEERSCH André
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. PERACHE Gilles
- Mandataire : Mme MEYRIEUX Camille

- Mandant : M. FAVIER Daniel
- Mandataire : M. GANDILHON Michel

- Mandant : M. BLANC Philippe
- Mandataire : M. GANDILHON Michel

- Mandant : M. BOUCHET Jean-Luc
- Mandataire : M. CHOUVELLON Jean-Louis

- Mandant : M. CHAUX Michel
- Mandataire : M. CANUT Louis

- Mandant : M. DOMBEY Bruno
- Mandataire : M. FAUCHET Martial

- Mandant : M. LE GRIS Sébastien
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. VERICEL Luc
- Mandataire : M. CIRUSSE PHILIPPE

- Mandant : M. MOURAGNE Mathieu
- Mandataire : M. GRANDRIEUX Yves

- Mandant : Mme REYNAUD Séverine
- Mandataire : Mme BESSON FAYOLLE Corinne

Absents :

M. GAGNAIRE Christian, M. MARRET Pierre Julien, M. LAMURE Christophe , M. MATRAY Jean-Luc, M. PERRONNET Gilles, M. ALLOIN Christian, M. BRIBI Madjid, M. TROTTET JEREMIE, M. BOULOT-TULOUP Dominique, M. LAGET Bernard, M. TAMET Marcel,

M. VERICEL Pierre, Mme DARFEUILLE Marianne, , M. BUTAUD Jean-Charles, M. MASSON Robert, M. BARRIER Jean-Alain, M. BLANC Yves, M. RIBBA Michel, M. LEGRAND Michel, M. PINEL Henri, M. MARDEUIL Jean-Luc, M. BOUCHET Pascal, M. DOITRAND Raphael, M. VILLE Noël, M. NOAILLY René, M. MOLLARD Christian, M. MONTET Alain, M. PLACE Bernard, M. CHERBLAND Henri, M. PICARD Didier, M. CORRE Daniel, M. LICTEVOUT François-Xavier, Mme CHARLES Cindy, M. ROLLAND Nicolas, Mme FLACHER Annick, M. MOULIN Raphaël, M. MARNAT Jean-Jacques, M. LEFRANC Jean-Louis, M. LARGERON Olivier, M. THOLOT Alain, M. CHENAUD FABRICE, M. DEMONCHY Jean-Maxence, M. PEYRAT Pascal, M. DELORME Daniel, M. CHORAIN Jean François, M. CHARGUEROS Nicolas

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Michel GANDILHON

DELIBERATION 2024_06_24_13C

DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2024

OBJET : BUDGET RATTACHÉ INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES - AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET 2024

Le Compte Administratif 2023 du Budget rattaché Installations énergétiques est approuvé et que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont constatés :

Exploitation 2023	
Dépenses	2 395 521.54 €
Recettes	2 649 893.87 €
Résultat exercice 2023	254 372.33 €

Investissement 2023	
Dépenses	2 641 167.14 €
Recettes	1 883 207.39 €
Résultat exercice 2023	-757 959.75 €

Résultat de clôture exercice 2022	562 365.18 €
Part affectée en investissement en 2023	263 480.09 €
Résultat reporté 2022	298 885.09 €

Résultat de clôture 2022	498 139.47 €

*Résultat exercice 2023
+ résultat reporté 2022 =*

*Résultat exercice 2023
+ résultat de clôture 2022 =*

Résultat de clôture 2023 En fonctionnement Compte tenu des rattachements	553 257.42 €
---	---------------------

Résultat de clôture 2023 En investissement	-259 820.28 €
---	----------------------

Restes à réaliser 2023 Dépenses	1 315 455.99 €
Restes à réaliser 2023 Recettes	301 690.62 €
Solde des restes à réaliser 2023	-1 013 765.37 €

*Résultat de clôture 2023
+ solde des restes à réaliser =*

Besoin de financement 2023 compte tenu des restes à réaliser (si montant négatif)	-1 273 585.65 €
--	------------------------

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

Procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, telle qu'exposée ci-dessus :

- Article 1068 : 553 257.42 €
- Article 001 : 259 820.28 €,

Décider de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2024 du budget rattaché Installations énergétiques,

Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 24 juin 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.